

Association ENTRAIDE DENAISIENNE
25 rue du Président Salvador Allende
BP 70153
59722 DENAIN Cédex



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2020

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Commissaires aux Comptes associés

Patrick CHAVALLE
Frédéric DELMART
Alain FONTAINE
Cyrille LANGUILLE
Marie LAPOTRE
Arnaud L'HERMINÉ
Corinne NOIRET-HOURIEZ
Isabelle TARANNE
Jacques THOMÉ
Eric VANNESTE

ASSOCIATION ENTRAIDE DENAISIENNE
25 rue du Président Salvador Allende
BP 70153
59722 DENAIN CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENTRAIDE DENAISIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



2 bis, Chemin de la Blanchisserie - 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdi-cambrai.fr

www.bdl-experts.com

BDL Valenciennes

Tél. 03 27 46 16 46

contact@bdl-valenciennes.fr

BDL Saint-Amand-Les-Eaux

Tél. 03 27 48 00 44

contact@bdi-saintamand.fr

BDL Cambrai

Tél. 03 27 82 27 11

contact@bdi-cambrai.fr

BDL La Bassée-WNH

Tél. 03 28 55 23 23

contact@bdi-labassee.fr

BDL Arras - ACG

Tél. 03 21 51 36 54

contact@bdi-arras.fr

BDL Tourcoing

Tél. 03 20 60 26 00

contact@bdi-tourcoing.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « méthode générale » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la 1^{ère} application du règlement 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes notamment assurés du caractère approprié des règles et méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe ainsi que leur correcte application.

Nous nous sommes notamment assurés de la correcte prise en compte des subventions accordées au titre de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration:

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valenciennes, le 21 mai 2021

SARL BDL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de DOUAI



Patrick CHAVALLE
Commissaire aux comptes associé



ENTRAIDE DENAISIENNE
" LE TRIANGLE "
BP 70153
59722 DENAIN CEDEX

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Nette
COMPTES D'IMMOBILISATIONS	25 333,53	24 954,53	379,00	379,00
20 - Immobilisations incorporelles :				
21 - Immobilisations corporelles :	24 954,53	24 954,53	0,00	0,00
Outillage Industriel	934,00	934,00	0,00	0,00
Matériel de Transport	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilier de Bureau & Matériel Informatique	5 786,79	5 786,79	0,00	0,00
Mobilier	18 233,74	18 233,74	0,00	0,00
27 - Immobilisations financières :	379,00		379,00	379,00
Cautions Versées Maisons Kennedy	379,00		379,00	379,00
COMPTES DE TIERS	1 411,10	0,00	1 411,10	258,94
40 - Fournisseurs	0,00		0,00	0,00
Fournisseurs débiteurs	0,00		0,00	0,00
46 - Débiteurs Divers	1 411,10		1 411,10	258,94
Débiteurs Divers	1 411,10		1 411,10	255,00
Produits à Recevoir	0,00		0,00	3,94
COMPTES FINANCIERS	290 217,63	0,00	290 217,63	266 650,82
51 - Banques, Ets financiers et assimilés			287 026,11	261 902,13
Caisse d'Epargne	17 230,83		17 230,83	7 740,18
C. E Livret A	84 023,52		84 023,52	83 588,17
C. E Compte à terme	0,00		0,00	0,00
C. E Parts Sociales	100,00		100,00	100,00
C. E. CSL Région Nord Pas de Calais	10 679,96		10 679,96	5 650,49
C. E. CSL Associatis	174 991,80		174 991,80	164 823,29
53 - Caisse			3 191,52	4 748,69
Petite Caisse	3 191,52		3 191,52	4 748,69
COMPTES DE REGULARISATION	800,22	0,00	800,22	1 995,84
48 - Charges constatées d'avance	800,22		800,22	1 995,84
408 - Fournisseurs Fact non parvenues			0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	317 762,48	24 954,53	292 807,95	269 284,60
PASSIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
COMPTES DE CAPITAUX	214 439,29		216 489,73	
10 - Fonds Associatifs et Réserves	169 289,73		165 388,72	
Autres Réserves	124 438,51		121 582,51	
Réserve de compensation	30 006,84		30 006,84	
Réserve pour investissement Stabilisation	16 129,67		16 129,67	
Résultat en instance d'affectation	-1 285,29		-2 330,30	
12 - Résultat de l'exercice	6 449,56		3 901,01	
15 - Provisions pour risques et charges	0,00		8 500,00	
Prov charges exceptionnelles	0,00		8 500,00	
19 - Fonds Dédiés s/ sub. Fonctionnement	38 700,00		38 700,00	
Fonds Dédiés s/ sub. Fonctionnement	38 700,00		38 700,00	
COMPTES DE TIERS	78 368,85		52 794,87	
40 - Fournisseurs	11 176,04		2 960,23	
Dettes Fournisseurs	11 176,04		2 960,23	
42 - Personnel et Comptes rattachés	15 450,23		11 670,28	
Dettes pour congés payés	13 200,23		11 670,28	
Rémunérations dues	0,00		0,00	
Autres dettes (prime Pouvoir Achat-acpte	2 250,00		0,00	
43 - Sécurité Sociale et Organismes Sociaux	38 582,87		25 054,04	
Ch. soc / Cp & Autres Charges de Personnel	4 006,83		4 129,71	
Caisses à payer (URSSAF,HUMANIS,...)	34 576,04		20 924,33	
44 - Etat et autres collectivités publiques	4 179,64		4 795,52	
Charges fiscales sur congés payés	157,07		195,61	
Formation Continue	1 522,57		1 603,36	
Taxe sur Salaires	1 445,00		2 576,00	
DGFIP	1 055,00		420,55	
46 - Crédeurs Divers	8 980,07		8 314,80	
Charges à Payer	8 980,07		8 314,80	
COMPTES DE REGULARISATION	0,00		0,00	
48 - Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	292 808,14		269 284,60	

ENTRAIDE DENAISIENNE
" LE TRIANGLE "
 BP 70153
 59722 DENAIN CEDEX



Compte de résultat au 31/12/20 **ENTRAIDE DENAISIENNE (43 Places)**

					26/05/2021				
CHARGES	2020	%	2019	%	PRODUITS	2020	%	2019	%
60 - ACHATS	53 500,10	10,40%	37 228,36	7,33%	70 - VENTES	11 813,84	2,27%	12 032,14	2,35%
Approvisionnements (Electricité - Gaz - Eau)	26 285,69	5,11%	24 720,40	4,88%	Ventes Marché de Noël	0,00	0,00%	1 294,34	0,25%
Carburant	2 849,67	0,55%	2 691,76	0,53%	Ventes Babelots & Meubles	11 813,84		10 737,80	
Petit matériel	7 795,85	1,52%	3 882,75	0,76%					
Fournitures de Bureau	7 843,50	1,52%	3 699,72	0,73%	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	470 543,99	90,32%	460 423,99	89,91%
Autres Achats Divers	3 961,59	0,77%	2 233,73	0,44%	Subventions d'exploitation DDASS 14 places + 4 DGF	246 323,99	47,28%	246 323,99	48,10%
Agencement Foyers Urgence	909,87	0,18%	0,00	0,00%	Subventions exceptionnelles COVID-19	10 120,00	1,94%	0,00	0,00%
Agencement Triangle	3 853,93	0,75%	0,00	0,00%	Subventions d'exploit DDASS urgence 14 places + 6 HU	212 300,00	40,75%	212 300,00	41,46%
61 / 62 - AUTRES CHARGES EXTERIEURES	106 456,80	20,66%	98 392,16	19,36%	Subventions d'exploitation Ville Denain	1 800,00	0,35%	1 800,00	0,35%
Locations Immobilières	52 306,42	10,17%	49 909,29	9,82%	Subventions Fondation de France			0,00	0,00%
Entretiens Réparations Maintenance	7 396,28	1,44%	9 043,27	1,78%					
Prestation Nettoyage	19 732,14	3,83%	19 478,12	3,83%	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 491,56	5,66%	32 143,56	6,28%
Prestation Repas	0,00	0,00%	0,00	0,00%	Cotisations des hébergés	15 918,00	3,06%	18 507,00	3,61%
Primes d'assurances	5 147,24	1,00%	4 789,11	0,94%	Produits de gestion	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Documentation	70,00	0,01%	70,00	0,01%	ALT	13 543,56	2,60%	13 543,56	2,64%
Honoraires Expert Comptable & Avocat	9 730,00	1,88%	4 600,00	0,91%	Remb. / Formation (AGEFOS)	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Divers (pourboires & dons courants) & Mission	5 727,30	1,11%	3 516,24	0,69%	Repas offerts par Ville denain	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Transport et Déplacement	908,72	0,18%	1 650,62	0,32%	Collecte Repas Banque Alimentaire	30,00	0,01%	93,00	0,02%
Frais postaux et de télécommunications	3 791,18	0,74%	3 568,63	0,70%	76 - PRODUITS FINANCIERS	638,68	0,12%	1 108,38	0,22%
Services bancaires	741,00	0,14%	435,20	0,09%	Intérêts des comptes financiers	638,68	0,12%	1 108,38	0,22%
Cotisations & Annonces Insertions	135,00	0,03%	185,00	0,04%					
Sorties & Activités Hébergés	771,52	0,15%	1 146,68	0,23%					
63 - IMPOTS ET TAXES	4 458,63	0,87%	3 878,12	0,76%	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00%	6 400,00	1,25%
Cotisation Formation Continue	1 522,22	0,30%	1 603,36	0,32%	Produits exceptionnels sur exercice antérieur (Vente Véhicule)		0,00	6 400,00	0,01
Taxe sur les salaires	1 445,00	0,28%	2 576,00	0,51%				0,00	0,00
Ch. Fiscales / CP à Payer	1 491,41	0,29%	-301,24	-0,06%	78 - REPRISES SUR PROVISION	8 500,00	1,63%	0,00	0,00%
64 - CHARGES DE PERSONNEL	349 062,96	67,84%	351 644,21	69,19%	ReportRessources Non Utilisées / Ex. Antérieur	8 500,00	1,63%	0,00	0,00%
Rémunérations du personnel	253 827,63	49,33%	263 298,76	51,81%	79 - TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Charges sociales et diverses	94 551,17	18,38%	88 345,45	17,38%	Réintégration Réserves Investissement 2010	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Pharmacie (achats divers de produits COVID19)	684,18								
65 - CHARGES DE GESTION	1 060,00	0,21%	0,00	0,00%	TOTAL DES PRODUITS	520 988,07	100,00%	512 108,07	100,00%
Charges de gestion courante	1 000,00	0,19%	0,00	0,00%					
Perte sur créance irrécouvrable	60,00		0,00	0,00%	87 - PRESTATION EN NATURE	0,00			
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00%	0,00	0,00%	Repas offerts par Ville Denain	0,00			
Intérêts débiteurs	0,00	0,00%	0,00	0,00%	DEFICIT	0,00		0,00	
Agios	0,00		0,00	0,00%					
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00%	8 248,56	1,62%	TOTAL GÉNÉRAL	520 988,07		512 108,07	
Indemnité mise à la retraite	0,00	0,00%	8 248,56	1,62%					
Charges sur exercice antérieur	0,00	0,00%	0,00	0,00%					
Valeur d'actif cédé	0,00	0,00%	0,00	0,00%					
68 - DOTATION AMORTISSEMENTS	0,00	0,00%	8 815,65	1,73%					
Dotation Amortissements	0,00	0,00%	315,65	0,06%					
Charges exceptionnelles (rapport interne)	0,00	0,00%	8 500,00	1,67%					
TOTAL DES CHARGES	514 538,51	100,00%	508 207,06	100,00%					
86 - MISE A DISPOSITION	0,00								
Mise à Disposition Repas Ville Denain	0,00								
EXCEDENT	6 449,56		3 901,01						
TOTAL GÉNÉRAL	520 988,07		512 108,07						



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.
Il s'agit du douzième bilan depuis la création de l'association.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 292 808 Euros.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 6 449 Euros

1 - INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1 Faits majeurs

1.1 Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association a pour but :

- L'organisation d'activités culturelles, sportives et de loisirs essentiellement pour les 16/26 ans mais aussi pour les enfants et les personnes plus âgées.
- L'insertion sociale et professionnelle.
- D'apporter une aide aux personnes les plus démunies socialement, financièrement, culturellement.
- Une aide dans les démarches administratives et sociales.
- Une aide aux sans abri.
- A l'élaboration de projet d'insertion : Constitution des dossiers, projet pédagogique, finance
- Gestion des enveloppes financières, Suivi des actions menées (Bilan)
- ou tout autre activité d'entraide

1.2 Evénements principaux de l'exercice

L'épidémie de COVID19 qui se répand actuellement dans le monde est un événement d'une exceptionnelle gravité ayant des conséquences sanitaires, économiques et financières affectant notre activité. A ce titre, notre structure sera impactée. En effet, cette crise aura eu des conséquences sur notre organisation. Nous avons une salariée qui est absente depuis mars 2020 (activité partielle), que nous avons remplacé par une personne en CDD. Cependant, la ressourcerie malgré de multiples fermetures a remporté un franc succès comme les années précédentes et le chiffre d'affaires n'est pas en baisse bien au contraire. Notre structure n'a jamais fermé ses portes et a même été ouverte à d'autres structures afin de permettre à des hébergés de prendre une douche et faire une lessive.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le Bilan
- Le Compte de résultat
- L'annexe

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 2018-06 et 2019-04 et dans le respect du principe de prudence.

1.3.3 Changement de méthode et d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1 Immobilisations brutes = 25 334 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 955			24 955
Immobilisations financières	379			379
TOTAL	25 334	0	0	25 334

2.1.2 Amortissements et provisions d'actif = 24 955 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 955			24 955
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	24 955	0	0	24 955

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort	Valeur nette	Durée
Matériel et Outillage	934	934		L 5 ans
Matériel de transport				L 5 ans
Matériel de bureau et informat	5 787	5 787		L 3 ans
Mobilier	18 234	18 234		L 5 ans
TOTAL	24 955	24 955	0	

2.2 Etat des créances = 2 309 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Impôts et taxes	1 411	1 411	
Autres	898	898	
TOTAL	2 309	2 309	0

2.3 Produits à recevoir par postes du bilan = 0 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	0



2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

2.4 Charges constatées d'avance = 800 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion est reportée à un exercice ultérieur.

2.5 Crédit-bail NEANT

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	autres
Valeur d'origine				
Amortissements				
*Cumuls exercices antérieurs				
*Dotation de l'exercice				
Total				
Redevances payées :				
*Cumuls exercices antérieurs				
*Exercices				
Total				
Redevances restant à payer :				
* A 1 an au plus				
* A plus d'1 an et 5 ans au plus				
* A plus de 5 ans				
Total				
Valeur résiduelle :				
*A 1 an au plus				
* A plus d'1 an et 5 ans au plus				
* A plus de 5 ans				
Total				
Montant pris en charge dans l'exercice				

ASSOCIATION ENTRAIDE DENAISIENNE
Annexe aux comptes annuels du 01/01/2020 au 31/12/2020



3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 Provisions = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques	8 500	0	4 870	3 630	0
TOTAL	8 500	0	4 870	3 630	0

3.2 Fonds associatifs et réserves

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Projet associatif				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Ecarts de réévaluation sur les biens sans droit de reprise				
Réserves				
Autres réserves	121 583	2 856	0	124 439
Réserves de Compensation	30 007	0	0	30 007
Réserves pour investissement stabilisation	16 130	0	0	16 130
Résultat de l'exercice	3 901	6 449	3 901	6 449
Report à nouveau	-2 330	0	-1 045	-1 285
Total	169 291	9 305	2 856	175 740

3.3 Etat des dettes = 78 369 €

Etat des dettes	Montant total	Degré d'exigibilité du passif		
		De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs	20 156	20 156		
Dettes fiscales et sociales	58 213	58 213		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	78 369	78 369	0	0

ASSOCIATION ENTRAIDE DENAISIENNE
Annexe aux comptes annuels du 01/01/2020 au 31/12/2020



3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

3.4 Charges à payer par postes du bilan = 27 044 €

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales	17 207
Fournisseurs	9 837
Autres dettes	
TOTAL	27 044

3.5 Fonds dédiés - Tableaux de suivi

Financier	Fonds dédiés au 01.01.N	Dotation N	Reprise N	Fonds dédiés au 31.12.N
D.D.C.S Pôle Santé VALENCIENNES	38 700	0	0	38 700

3.6 Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas fiscalisée.

3.7 Engagements pris en matière de retraite

Cet engagement n'a pas été estimé compte tenu de son caractère peu significatif.

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des produits d'exploitation = 520 320 €

Nature des produits d'exploitation	Montant	
Ressources propres (cotisations, prestations de services ...)	27 702	5%
Subventions	470 544	90%
Autres produits	22 074	4%
Reprise de fonds dédiés	-	0%
TOTAL	520 320	100%

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectif moyen

Nombre de salariés : 8,68

5.2 Rémunération des administrateurs

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.3 Contributions en nature

Durant l'année 2020 :

- des bénévoles sont intervenus gratuitement dans le cadre de l'activité Ressourcerie et des ateliers cuisines
- un entrepôt a été mis à notre disposition gratuitement par la mairie de Denain afin d'exercer au mieux notre activité Ressourcerie

5.4 Honoraires des commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaire aux comptes se sont élevés à 4 860€ au titre de l'exercice.

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Commissaires aux Comptes associés

Patrick CHAVALLÉ
Frédéric DELMART
Alain FONTAINE
Cyrille LANGUILLE
Marie LAPOTRE
Arnaud L'HERMINÉ
Corinne NOÏRET-HOURIEZ
Isabelle TARANNE
Jacques THOMÉ
Eric VANNESTE

ASSOCIATION ENTRAIDE DENAISIENNE
25 Rue du Président Salvador Allende
BP 70153
59722 DENAIN CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaires aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

2 bis, Chemin de la Blanchisserie - 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdl-cambrai.fr

www.bdl-experts.com

BDL Valenciennes

Tél. 03 27 46 16 46

contact@bdl-valenciennes.fr

BDL Saint-Amant-Les-Eaux

Tél. 03 27 48 00 44

contact@bdl-saintamand.fr

BDL Cambrai

Tél. 03 27 82 27 11

contact@bdl-cambrai.fr

BDL La Bassée-WNN

Tél. 03 28 55 23 23

contact@bdl-labassee.fr

BDL Arras - ACG

Tél. 03 21 51 36 54

contact@bdl-arras.fr

BDL Tourcoing

Tél. 03 20 60 26 00

contact@bdl-tourcoing.fr

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Valenciennes, le 21 mai 2021

SARL BDL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de DOUAI



Patrick CHAVALLE
Commissaire aux comptes associé